

PRÉVENTION DES GRANULÉS PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI)

La loi du 10 février 2020 relative à la **lutte contre le gaspillage** et l'**économie circulaire** prévoit que les sites de production de manipulation de granulés de plastiques industriels soient dotés d'équipements et de procédures pour **prévenir les pertes et fuites de granulés de plastiques industriels** qui représentent une partie des micro plastiques susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Parmi lesquels la certification.

Entré en vigueur le 1er janvier 2022, le Décret N°2021-461 du 16/04/21 encadre l'ensemble des granulés en plastique dont les dimensions externes sont supérieures à 0,01 mm et inférieures à 1 cm.

La réglementation s'applique aux sites industriels où sont fabriqués, manutentionnés, stockés, utilisés, ou transformés ces granulés et au sein desquels la quantité totale de granulés susceptible d'être présente est supérieure à 5 tonnes.

Le texte concerne aussi les aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés en plastique.

VOS ENJEUX

Pourquoi obtenir la certification sur la prévention des Granulés plastiques industriels ?

- **Faire reconnaître sa démarche** de prévention des pertes des GPI par un organisme tierce partie
- **Se conformer aux exigences réglementaires** du décret du 16 avril 2021 dont la publication de son attestation en ligne conformément au décret
- **Mieux maîtriser les risques** de pollution de l'environnement
- **Améliorer ses indicateurs environnementaux**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, en Europe 41 000 tonnes de granulés plastiques non transformés se retrouvent dans l'environnement soit plus de 11 milliards de bouteilles en plastique.

Pourquoi choisir SOCOTEC ?

- La proximité avec nos clients grâce à notre réseau composé de près de 200 implantations en France
- Des intervenants expérimentés et compétents
- Une expérience majeure et de multiples références dans le domaine de la certification de personnes, entreprises et services
- Une veille sur les nouveautés techniques et réglementaires spécifiques à votre secteur d'activité



Nous contacter : certification.france@socotec.com

PROCESSUS DE CERTIFICATION

PROCESSUS D'AUDIT

Audit à blanc

Nous vous proposons un audit à blanc (optionnel) pour votre système de management avant le début du processus de certification initiale. Cet audit a pour objectif d'évaluer le niveau de préparation de votre organisation à la certification recherchée

Audit sur site

Audit de votre système documentaire pour vérifier sa conformité par rapport aux exigences du référentiel de certification et définir les modalités d'organisation de l'audit d'étape 2. Cet audit initial est mené sur une journée*

*(+0,5 jour si couplé à un audit ISO 9001)

Émission de l'attestation de conformité

Après la levée d'éventuelles non-conformités et un processus de revue et décision, une attestation est émise.

Audit de renouvellement

L'attestation est valable pendant 3 ans. L'audit de renouvellement est réalisé avant l'échéance de votre attestation.

ETAPES

Compléter et envoyer le formulaire



Réception de l'offre



Signature de l'offre



Réalisation de l'audit sur site



Le système de management répond aux exigences du référentiel

NON



Mise en œuvre des actions correctives



Recommandation de l'auditeur



Actions correctives soumises à approbation



Emission de l'attestation

POUR ALLER PLUS LOIN

SOCOTEC peut également vous accompagner dans :

- La certification de systèmes (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001)
- La certification de personnes (Diagnostic technique Immobilier, auditeur énergétique)

NOUS CONTACTER

SOCOTEC Certification France

Tour Pacific, 13 cours Valmy
92800 Puteaux

certification.france@socotec.com

[Socotec-certification-international.fr](http://socotec-certification-international.fr)